

mon employeur ne me donne plus de travail

Par **kira**, le **21/05/2010** à **12:08**

Bonjour,

Je viens de signer une rupture conventionnelle qui devrait mettre fin à mon contrat le 18 juin, cependant depuis cette demande mon employeur m'oblige à prendre mes congés et mes recup et sur tout il ne me donne plus de travail. Que dois je faire est il dans la légalité. Je suis complètement mis au placard, avant de m'enlever tout travail j'étais interdit de reunion d'équipe ou autre plus aucune information m'était transmise.

MERCI POUR VOS REPONSES

Par **rosanita**, le **21/05/2010** à **13:05**

Concernant votre mise au placard, il s'agit d'un harcèlement moral,

Quelle clause il y-at-il dans votre rupture conventionnelle,

Agissez avant que la rupture conventionnelle ne prenne effet, aller voir un syndicat et l'inspection du travail.

Cette mise au placard est du harcèlement moral

Par **kira**, le **21/05/2010** à **14:19**

merci pour votre reponse,

mais je ne comprend pas ce que vous entendez par "quelles sont les clauses dans la rupture"?

Par **rosanita**, le **21/05/2010** à **18:25**

je voulais savoir s'il y avait une clause dans votre convention de rupture qui vous interdit de le poursuivre au prud'homme?

Je me suis mal exprimée.

Désolé.

Dites moi

Par **miyako**, le **22/05/2010** à **18:16**

Bonsoir,

On ne peut pas vous obliger à solder vos CP ,vu que dans une rputation conventionnelle ,il n'y a pas de préavis.Même chose pour vos récup.

Vous refusez tout simplement et confirmez par lettre AR.

Amicalement vôtre

suji Kenzo